Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260520-CM260510-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT MAI A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2026

En exercice : 19 **Présents : 18** **Votants : 19**

Voté à 15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS

Le vingt mai deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absent excusé avec pouvoir : MIUS François (pouvoir GUINARD DOUARD Edith)
Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0510

ESPACE CULTUREL – OPERATION 238
COÛT MOBILIER
MAITRISE D'ŒUVRE ET LANCEMENT MAPA

Le maire explique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de l'espace culturel – bibliothèque, médiathèque, il convient de prévoir une maitrise d'œuvre et le lancement d'une procédure adaptée pour l'achat de mobilier.

Il présente à l'assemblée l'estimation financière de Mr José Bihan, architecte, étant déjà en charge de l'opération de création de cet espace culturel – bibliothèque, médiathèque :

Proposition financière mobilier et maîtrise d'oeuvre :

- estimation du coût mobilier : 72 000 € HT
- taux honoraires architecte : 5 %
- Total honoraires mission mobilier HT : 3 600 € HT soit 4 320 € TTC

Ces honoraires se répartissent entre études, suivi des travaux et mise en place du mobilier.

Le Maire propose au conseil municipal :

- De valider les travaux présentés

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260520-CM260510-DE

- De confier la maitrise d'œuvre à Monsieur José Bihan, déjà en charge de l'opération de création de l'espace culturel – bibliothèque, médiathèque
- De valider l'estimation de maitrise d'œuvre présentée établie par Mr José Bihan,
- De l'autoriser à lancer les procédures de MAPA
- De l'autoriser à prendre toutes mesures et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal, procède à l'unanimité au vote à main levée et après délibération, DECIDE :

- De confier la maitrise d'œuvre à Monsieur José Bihan, déjà en charge de l'opération de création de l'espace culturel – bibliothèque, médiathèque
- De valider l'estimation de maitrise d'œuvre présentée établie par Mr José Bihan,
- De valider les travaux présentés
- D'autoriser le maire à lancer les procédures de MAPA
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- D'autoriser le maire à prendre toutes mesures et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN, Maire.

MAIRIE DE CORSEUL 22130 (Côtes-d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.